

SOCIETE D'HISTOIRE MODERNE

Le Trésorier

Paris, le 15 janv.1958

Mon Cher Collègue,

Notre assemblée générale du 5 janvier vient de porter la cotisation des membres de la Société à 1.300 Frs pour les membres résidant en France et à 1.500 francs pour les membres résidant à l'étranger. Je me permets de vous rappeler que notre année budgétaire commence au 1er janvier et que cette cotisation est due dès le début de chaque année.

Je vous serais obligé de la verser au compte postal :

SOCIETE D'HISTOIRE MODERNE
PARIS 418-29

et non aux Presses Universitaires. En effet, cette cotisation vous donne droit non seulement à la Revue, mais au Bulletin et vous permet de participer à toutes les activités de la Société. Tout versement fait aux Presses complique notre tâche et risque d'entraîner des erreurs à votre détriment.

Je vous prie d'agréer, mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Trésorier

J. MEUVRET
39 quai de l'Horloge, Paris 1er